

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12,13 et 14 juin 2019

2019 DASES 112 Convention de partenariat avec IPERIA l'institut relative à la mise en place de Relais assistants de vie à Paris.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L-2511-2;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention avec IPERIA L'Institut pour la mise en place à Paris de Relais d'assistants de vie dans le cadre de la convention de partenariat et de financement signée par cet organisme avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) le 16/03/2018 au titre de la section IV du budget de la CNSA ,

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec IPERIA l'Institut une convention de partenariat pour la mise en place de Relais assistants de vie à Paris selon le modèle figurant en annexe.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO